

## RAPPORT SUR LES CITÉS ÉDUCATIVES

Suite à la publication du rapport de la *Mission d'appui et d'accompagnement des cités éducatives*, l'Association des maires Ville & Banlieue de France tient à faire part de sa plus vive inquiétude et de sa désapprobation totale si le gouvernement donnait suite à certaines des préconisations de ses auteurs.

Nombre de collectivités adhérentes de *Ville & Banlieue* ont une longue expérience, objectivée et partagée, de politique éducative territoriale globale. Cette expertise a permis à l'association de prendre toute sa part, avec ses partenaires de « *L'Appel de Grigny* » de 2017, dans l'élaboration du concept de  *cité éducative* qui a ensuite constitué une des recommandations du « *Rapport Borloo* ». C'est pourquoi *Ville & Banlieue* regrette vivement de n'avoir pas été auditée par les membres de la *Mission*.

*Ville & Banlieue* était satisfaite de l'appropriation de sa proposition et du lancement du programme. À la suite de « *L'appel des 200 maires du 14 novembre* », en 2020, il a été proposé au *Comité interministériel à la ville (CIV)* la généralisation du dispositif à toutes les communes ou intercommunalités volontaires parmi les plus de 800 abritant des *QPV*. Or cette perspective peine à se concrétiser.

*Ville & Banlieue* souhaite un engagement de l'État en ce sens pour l'année 2022. Les programmes de la politique de la ville ne peuvent plus reposer sur une stratégie d'appels à projets. Les *cités éducatives* doivent être des moyens de droit commun pour les territoires vulnérables qui sont, pour la quasi totalité, des *réseaux d'éducation prioritaire* ou au moins assimilés. À ce propos *Ville & Banlieue* rappelle sa demande, toujours insatisfaite, que la géographie de la *politique de la ville* coïncide avec celle de *l'éducation prioritaire*.

Il serait d'ailleurs inacceptable que la *Mission* puisse envisager qu'une politique publique portée par l'État puisse voir ce dernier réduire en 2022 son implication financière, formulant l'hypothèse d'un cofinancement partagé à parité entre les ministères et les collectivités.

La *Mission* fait preuve a minima d'une méconnaissance ou, pire, d'un mépris, des réalités financières et budgétaires des communes ayant des *QPV* sur leurs territoires, qui sont pour la plupart des « *villes pauvres de pauvres* ». Elles investissent pourtant énormément de ressources financières, matérielles et logistiques dans l'éducation et l'insertion des 0 à 25 ans, en accompagnement de l'accueil des jeunes enfants, de l'éducation scolaire, des activités péri et extrascolaires, de l'action socio-éducative, de l'éveil socioculturel, de l'initiation socio-sportive, de l'accompagnement de la parentalité, de la vie intergénérationnelle, de la prévention sanitaire et des déviances, et de l'insertion professionnelle. En outre, elles répondent aux besoins découlant des propres choix de l'Éducation nationale pour *l'éducation prioritaire*, supportant des surcoûts significatifs, à l'instar des charges supplémentaires qu'elles doivent assumer pour le dédoublement des effectifs des petites classes de l'école primaire. L'association réitère d'ailleurs sa demande, jamais prise en compte par les gouvernements, de voir les communes les plus en difficulté bénéficier d'une indispensable  *dotation de surcharge scolaire* allouée par l'État.

Et *Ville & Banlieue* porte donc l'exigence que les collectivités volontaires pour la poursuite du programme des *cités éducatives* puissent continuer à valoriser comme contrepartie locale à l'appui de l'État les charges qu'elles supportent déjà en ressources humaines, matérielles, logistiques et d'accompagnement financier des porteurs de projets associatifs, sans être contraintes d'apporter quelque contribution financière spécifique au dispositif.

Les collectivités ne porteraient pas la responsabilité, vis-à-vis des enfants, des jeunes, des familles, des personnels territoriaux et de l'Éducation nationale, et des acteurs associatifs, d'un éventuel arrêt ou d'une possible réduction des offres éducatives pouvant résulter d'une diminution de l'appui financier de l'État auquel elles ne pourraient se substituer.

*Ville & Banlieue* entend enfin être consultée sur les perspectives qui seront données aux volets du rapport de la *Mission* portant sur la gouvernance locale du dispositif des *cités éducatives* ainsi que sur les ressources d'accompagnement du programme, notamment la place et le rôle du *Réseau Canopé*.

**En synthèse, *Ville & Banlieue* réclame donc, en cohérence avec ses partenaires de «l'Appel de Grigny du 16 octobre 2017 » et de «l'Appel des 200 maires du 14 novembre 2020» :**

- d'être prise en considération en tant qu'association de collectivités locales et d'intercommunalités par les instances d'analyse et de suivi des politiques publiques concernant les *QPV*, dont celles relatives à l'*éducation prioritaire*, et en particulier pour les suites qui seront données au rapport de la *Mission d'appui et d'accompagnement des cités éducatives* ;
- la généralisation et la pérennisation dès 2022 du dispositif *cités éducatives* à toutes les communes ou intercommunalités volontaires parmi les 859 abritant des *Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)*, et la coïncidence de la géographie de la *politique de la ville* et de l'*éducation prioritaire* ;
- la garantie du maintien du mode actuel de financement des *cités éducatives*, l'État en assurant la couverture intégrale, les collectivités valorisant en contrepartie leurs apports en ressources humaines, matérielles, logistiques et de subventions aux acteurs associatifs ;
- et, pour conforter leur implication en matière de réussite éducative, la création et l'allocation aux communes les plus en difficulté d'une *dotatation de surcharge scolaire*.